

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015.

Les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire le vendredi 11 septembre 2015 à 20 heures.

Présents : Mesdames DELANDE, NIQUE, NABBEN, HOUSSAYE,

Messieurs CHACON, LHUISSIER, MELLIER, DEJOUY, RICHARD, DUCHAUDE.

ABSENTS : Madame BOULLET donne pouvoir à Madame HOUSSAYE
Madame BILLEREY donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD
Madame FERNANDEZ
Madame MENO

Secrétaire de séance Madame NABBEN
Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur GUEULLE Serge, Maire Honoraire survenu à la fin du mois de juillet. Monsieur GUEULLE était né au Mesnil, il s'y était marié et y avait travaillé de longues années en tant qu'artisan maçon. De 1971 à 1983, il avait été élu conseiller municipal ensuite il avait exercé la fonction de premier adjoint jusqu'en 2005, date à laquelle il avait été élu Maire jusqu'en 2008. Parallèlement, il avait été président de l'entente sportive pendant de nombreuses années.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil que sur la demande de la communauté de communes un bureau d'étude a établi un projet de regroupement scolaire avec la commune de JOUY SOUS THELLE, après échange, il apparaît qu'aucun des deux conseils municipaux ne soient favorables à ce rapprochement.

VOYAGE DES SENIORS

Suite à une demande de la perception, le conseil municipal confirme son accord pour le voyage des seniors qui a eu lieu au mois de juin dans le pays de Bray avec la découverte d'une fromagerie et d'un atelier de vannerie.

CALCULATRICES

Toujours suite à une demande de la perception, le conseil municipal donne son autorisation pour régler la facture d'achats de calculatrices, cadeaux de fin d'année pour les CM2 quittant l'école primaire pour le collège.

CLASSE SPECIALISEE

Les membres du conseil acceptent que Monsieur le Maire signe une convention avec la mairie d'Auneuil relative aux frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés en classe spécialisée à Auneuil.

MARIAGE

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'offrir un livre sur l'Oise aux personnes qui se marient.

BAFAD

Pour répondre à une demande du centre social qui propose d'envoyer Madame BERLETTI animatrice de la garderie en formation de directrice de centre aéré moyennant la somme de 390 euros et un plein d'essence, le conseil répond favorablement à la demande.

TERRAIN EN ETAT D'ABANDON

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 1 opposition et 1 abstention, de déclarer la parcelle de terrain située rue Ernest Pinault en état d'abandon.

MISE EN DEMEURE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a adressé une mise en demeure, comme la loi le lui permet, à un propriétaire d'un terrain aux Landes pour que cette personne taille la haie de sa propriété qui gênait le passage du car scolaire et qu'il soit procéder à l'évacuation d'épaves de voitures qui remplissent le terrain.

SOUSCRIPTION

Une procédure de souscription a été mise en place pour aider au financement des travaux de rénovation de l'église. Les habitants seront bientôt destinataires d'une note d'information.

TRAVAUX

Les travaux de l'église commencent au fin septembre pour un montant de 42 027 euros HT subventionné à 50 %. La fondation du patrimoine pourra abonder l'opération à hauteur de 5% des dons de la souscription.

Le coût de la réfection de la chaussée de la route des Landes s'élève à 45 528 euros HT subventionné à 80 %.

La réhabilitation du mur du cimetière sera subventionnée par Monsieur le Député Jean-François MANCEL à hauteur de 2000 euros sur les fonds de la réserve parlementaire.

QUESTION DIVERSE

Madame NABBEN demande s'il est possible d'installer un distributeur à pain.
Monsieur le Maire répond qu'il y a déjà un boulanger ambulant qui vend du pain sur la commune. Néanmoins il demandera au boulanger de JOUY s'il est intéressé.

La séance a été levée à 22 h 30.

Prochaine réunion du conseil municipal le 20 novembre.